

Le capital social de l'avenir

Guy Hascoët

Number 281, July 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1024138ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1024138ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (print)

2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Hascoët, G. (2001). Le capital social de l'avenir. *Revue internationale de l'économie sociale*, (281), 15–17. <https://doi.org/10.7202/1024138ar>

LE CAPITAL SOCIAL DE L'AVENIR

(*) Guy Hascoët est secrétaire d'Etat à l'Economie solidaire.

par Guy Hascoët (*)

En ce moment l'Europe est à l'ordre du jour. Les propos vont bon train sur la construction européenne, sur sa finalité, le moteur franco-allemand, son élargissement à l'Est... En matière d'économie sociale et solidaire également, il y a une actualité européenne. Les Rencontres européennes de l'économie sociale de Gävle, en Suède, les 7, 8 et 9 juin dernier, ont été l'occasion de faire le bilan sur la prise en compte dans la construction européenne de ce qu'à Bruxelles on nomme « le troisième système ». Elles ont permis de passer en revue ce qui avance, ce qui freine, tout à la fois au niveau des pays membres et sur le plan de l'Union européenne. Bien évidemment, il y a une constante dynamique entre les niveaux nationaux et le plan communautaire. L'exemple français est intéressant de ce point de vue : en 1989, nous portions très haut le flambeau de l'économie sociale, et c'est ainsi d'ailleurs qu'est né ce processus de grandes rencontres européennes tous les deux ou trois ans. Par la suite, en France, le portage politique de l'économie sociale s'est affaibli ; pendant plus de dix ans il n'y a même plus eu de responsable de ce secteur au sein de l'équipe gouvernementale. Par contre, au niveau communautaire, les rencontres européennes avaient été lancées et elles ont continué à vivre, à être soutenues, par la Commission et par certains pays particulièrement engagés en la matière. Retour en France : il y a un an, le Premier ministre Lionel Jospin créait le secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire, juste à la veille de la présidence française de l'Union européenne, une présidence qui, sur le plan social en tout cas, a été fort riche puisqu'elle a permis l'adoption de cinq directives, de l'agenda social ainsi que d'un plan européen de lutte contre les exclusions (que nos voisins européens appellent plus volontiers plan d'action pour l'« inclusion », ce qui nous vaut un nouveau sigle : le PNAI). Nous avons fait en sorte que l'économie sociale et solidaire ne soit pas oubliée dans cette avancée, recourant à cette fin à une diversité de moyens : une meilleure intégration du champ de l'utilité sociale dans les travaux communautaires, de manière aussi générale et large que possible ; la reprise depuis le début de cette année des travaux devant conduire à faire adopter un statut européen pour les coopératives, associations, mutuelles et fondations.

Intégrer le concept d'utilité sociale

Le terme « économie solidaire » a fait son entrée dans le vocabulaire européen, plus précisément dans l'agenda social (ce qui était important, car ce texte fondateur est la clef de voûte de tous les futurs travaux européens en

matière sociale). Le plan national d'action sur l'emploi (PNAE) français, pour l'année 2001, comporte une importante référence aux enjeux, aux projets et aux avancées de l'économie sociale et solidaire. Certes national, le PNAE est élaboré à partir de lignes directrices qui sont conjointement élaborées par tous les pays membres, qui cheminent simultanément à partir d'un même cadre de référence, d'évaluation et donc de comparaison. Ceci fait que chaque année la Commission examine les quinze PNAE et renvoie aux pays membres l'image de leurs performances comparées. Une forte présence de l'économie sociale et solidaire dans le PNAE français aura des retombées dans les quatorze autres pays membres et sur la Commission, en même temps qu'elle en aura sur le plan français. En ce sens, la « bataille du PNAE » contribue, parmi d'autres, aux efforts que nous avons déployés en vue d'une meilleure prise en compte de notre secteur dans la construction européenne.

Des statuts européens

Autre développement fort important : l'adoption en décembre 2000 de la directive sur la société européenne (SE), qui a réouvert la voie aux travaux sur le statut européen des sociétés de personnes, bloqués depuis 1995. La présidence suédoise a choisi d'engager les premiers travaux sur la société coopérative européenne. Nous avons bon espoir que ce statut européen puisse être adopté d'ici la fin de l'année, sous présidence belge et que, en 2001 encore, on puisse engager les travaux sur le statut européen des associations, ne serait-ce que pour garnir davantage encore le panier de la commémoration de la loi de 1901 sur les associations.

Rassembler les énergies

Les textes, les statuts, les plans d'action sont très importants. Mais il était important aussi que les événements de la présidence française de l'Union européenne comptent un grand rassemblement des acteurs de l'économie sociale et solidaire, un moment fort, d'expressions collectives, de repérage mutuel. C'est la raison pour laquelle le secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire a organisé des Rencontres européennes, qui se sont déroulées les 23 et 24 novembre 2000 à Tours, autour du mot d'ordre « Ensemble, pour une économie plurielle ». Sept cents participants – dont beaucoup de jeunes, beaucoup de femmes (40 % et sans aucun volontarisme de notre part...), des opérateurs de terrain, des responsables de l'économie sociale, des fonctionnaires, des chercheurs et, c'était là une première, des ministres – se sont rencontrés, ont débattu et échangé idées et pratiques. Pour donner une continuité à Tours, les ministres réunis pour la première fois sur ce thème ont pris la décision d'engager une mission franco-belge, dans l'ensemble des pays membres et aussi dans les pays d'Europe centrale, pour explorer

les pratiques politiques institutionnelles. Cette mission prend la forme d'une série de consultations auprès d'interlocuteurs gouvernementaux, sur les formes de prise en compte de l'économie sociale et solidaire au niveau des gouvernements. En fait, l'objectif de cette mission franco-belge est d'exercer une certaine mobilisation à partir des référents belges et français, seuls pays membres, avec la Suède, où l'économie sociale et solidaire fait partie des portefeuilles ministériels.

● Des perspectives pour l'élargissement

Ce balayage des principaux chantiers européens du secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire n'est pas exhaustif. On pourrait notamment ajouter un développement de nos échanges avec les pays d'Europe centrale, car il semble essentiel d'inclure des considérations sociales dans la politique de l'Union européenne en matière d'élargissement. A Tours, la plus forte délégation étrangère était celle des Polonais, venus à trente autour de leur ministre. Par ailleurs, je me suis rendu à Bucarest en mai dernier pour rencontrer les présidents des unions de coopératives de Bulgarie, Slovaquie, Roumanie, Pologne et de la République tchèque... Avec eux aussi, le secrétariat d'Etat a des projets de coopération, qui portent essentiellement sur de l'appui juridique à la mise en forme de nouveaux statuts d'entreprises coopératives. Il faut également noter la contribution du secrétariat d'Etat au conseil de Göteborg de juin, avec la commande d'une étude et des propositions concrètes sur les aspects sociaux du développement durable. ●